

**PROCEDURES D'ACCREDITATION MEDIATIQUE POUR LA TICAD9
(Pour les médias qui n'accompagnent pas une délégation officielle)**

juillet, 2025

Secrétariat de la TICAD9



***Cette annonce est réservée aux représentants médiatiques qui N'accompagnent PAS les délégations officielles de la neuvième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD9).**

(Chaque délégation est tenue d'enregistrer elle-même les journalistes qui l'accompagnent.)

***L'annonce adressée, aux détenteurs de la carte de la presse étrangère par le MAE du Japon et aux membres réguliers du club des correspondants étrangers du Japon (FCCJ), sera publiée séparément.**

Si les représentants médiatiques souhaitent **couvrir la TICAD9 qui se tiendra du 20 au 22 août 2025, et/ou utiliser le Centre international des médias (CIM)**, ils sont tenus de demander et obtenir une carte d'identification officielle des médias.

1. Procédures d'inscription

(1) Documents requis pour l'accréditation des médias

- Un formulaire pour l'obtention de l'accréditation médiatique (téléchargez [ici](#))
- Une copie d'un passeport OU d'une pièce d'identité valable délivrée par le gouvernement du Japon
- Une photo d'identité
(JPEG, format de 4 (haut) x 3 (large), plus de 300DPI jusqu'à 20Mo, vue complète du visage, en couleur, sans fond)

[Pour ceux qui appartiennent à une organisation médiatique]

- Une attestation d'emploi signée par l'employeur d'une organisation médiatique

[Pour les freelances non affiliés]

- Une lettre de recommandation écrite par une organisation médiatique ou gouvernementale (si possible)
- Un article avec le nom du journaliste (un article publié au cours des 6 derniers mois) : PDF ou lien vers l'article

Veillez noter que si, à la suite du processus de sélection, les activités de l'organisation ou de la personne ne sont pas vérifiées, la délivrance d'identification officielle des médias peut être refusée.

(2) Délai d'inscription

Les documents mentionnés ci-dessus doivent être envoyés **par e-mail auprès du Secrétariat de la TICAD9 (ticad9-press@mofa.go.jp) avant le dimanche 27 juillet 2025 à minuit.**

(Veillez remplacer « # » par « @ » pour envoyer votre e-mail.)

(3) Distribution des cartes d'identification des médias

Si les demandes sont acceptées, les applicants recevront un e-mail de la part du Secrétariat de la TICAD9 sur l'achèvement de l'enregistrement avant le 13 août 2025. Les cartes d'identification des médias sont à recevoir **au Centre d'Accréditation (Accreditation Center) qui se situe au PACIFICO Yokohama.** Veuillez y montrer une de vos pièces d'identité comportant une photo (passeport, passe de presse nationale officielle, carte professionnelle/médiatique, etc.).

2. La couverture médiatique

Compte tenu des limites de capacité et pour des raisons de sécurité, la couverture médiatique pour les programmes officiels de la TICAD9 (sauf conférence de presse conjointe) sera réservée aux représentants médiatique (un pool de média) de chaque délégation.

Concernant des programmes officiels, des photos et des images animées prises par les photographes et les caméramans du Secrétariat de la TICAD9 ("host photographer" et "host broadcaster") seront offertes gratuitement. Les informations plus détaillées sur des occasions de la couverture médiatique seront

communiquées aux médias accrédités ultérieurement. .

3. Le Centre international des médias (CIM)

Le Centre international des médias (CIM) sera ouvert du 19 au 22 août 2025.

- (1) Lieu: Salle d'Exposition A (Exhibition Hall A), PACIFICO Yokohama
- (2) Dates et horaires d'ouverture : Du 19 août à 7h au 22 août à 20h (Les détails seront communiqués ultérieurement, mais la Salle ne sera ouverte 24 heures par sur 24)
- (3) Les services et installations principaux
 - Espace de travail pour les médias (tables, chaises, prises électriques (type A) et wi-fi gratuit)
 - Salle de conférence de presse commune
 - Espace de transmission pour images et de la vidéos fournie par la presse de l'hôte
 - Bureau d'information

4. Visas

Attention: L'inscription et la délivrance des cartes d'identification des médias NE garantit PAS l'acquisition de visa ou l'autorisation de l'entrée au Japon. AUCUN visa d'entrée ne sera délivré à l'aéroport au Japon. Chaque membre de presse est donc requis d'obtenir un visa à l'avance. Veuillez présenter l'e-mail envoyé par le Secrétariat de la TICAD9 sur l'achèvement de l'enregistrement quand vous demandez un visa. Pour en savoir plus, veuillez contacter directement l'Ambassade du Japon accréditée dans chaque pays.

Pour en savoir plus, veuillez-vous renseigner auprès du Secrétariat de la TICAD9:

E-mail: ticad9-press@mofa.go.jp

(Veuillez remplacer « # » par « @ ».)